Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240301-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-01 Désignation d'un secrétaire de séance

Il est proposé de nommer Rose NIEDERMEYER pour remplir les fonctions secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240301-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et

DESIGNE Rose NIEDERMEYER pour remplir cette fonction.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le
04 /04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025340302-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-02 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2025

Il s'agit d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2025.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025340302-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240303-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-03 Approbation du Compte Financier Unique 2024

En date du 16 juillet 2024, la Commune a validé la mise en place du Compte Financier Unique pour son budget principal dès les comptes de l'exercice (produits en 2025).

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Premier adjoint, Bertrand FURSTENBERGER, Madame le Maire s'étant retirée lors du vote du Compte Financier Unique,

Après en avoir délibéré et après examen et analyse du compte financier unique 2024,

DECLARE que les chiffres sont conformes

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240303-DE

DECIDE d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 qui se présente comme suit :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 définitif				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	16 361,14		154 187,09	170 548.23
Fonctionnement	812 830,34	422 000	148 877,58	539 707,92
Total	**829 191,48**	**422 000**	**303 064.67**	**710 256.15**

Le Compte Financier Unique 2024 s'arrête avec un excédent de 710 256,15 €.

Il fait apparaître les résultats suivants :

- L'investissement est excédentaire de 170 148,23 € (cent soixante-dix mille cinq cent quarante-huit euros et vingt-trois cents)
- Le fonctionnement est excédentaire de 539 707,92 € (cinq cent trente-neuf mille sept cent sept euros et quatre-vingt-douze cents)

  D'où un excédent de clôture excédentaire de 710 256,15 € (sept cent dix mille deux cent cinquante-six euros et quinze cents).

Voir Note de synthèse du Compte Financier Unique.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240304-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-04 Compte Financier Unique 2024 : affectation des résultats

Le Compte Financier Unique 2024 s'arrête avec un excédent de 710 256,15 €.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement Exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	16 361,14		154 187,09	170 548.23
Fonctionnement	812 830,34	422 000	148 877,58	539 707,92
Total	**829 191,48**	**422 000**	**303 064.67**	**710 256.15**

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240304-DE

Inscriptions budgétaires proposées au budget primitif 2025 :

Compte	Section	Budget primitif 2025 €
001	Investissement recette - Excédent 2024	170 548,23
1068	Investissements recette capitalisée	185 000,00
002	Fonctionnement recette excédent de 2024	354 707,92
	TOTAL	710 256,15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'affecter une dotation de 185 000 € (cent quatre-vingt-cinq mille euros) en section d'investissement, au compte 1068, pour financer les investissements de 2025
- Le reliquat de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024, 354 707,92 € (trois cent cinquante-quatre mille sept cent sept euros et quatre-vingt-douze cents) est ensuite reporté au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget 202.
- L'excédent d'investissement de l'exercice 2024, 170 548,23 € (cent soixante-dix mille cinq cent quarante-huit euros et vingt-trois cents) est reporté au compte 001 « résultat d'investissement reporté » du budget 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04 /04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240305-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-05 Vote du taux des impôts locaux pour l'exercice 2025

Par délibération du 25 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe	Taux 2024
Taxe Foncier bâti	**29,94 %**
Taxe Foncier non bâti	**67.,73 %**
Taxe d'Habitation	**18,20 %**

La commission des finances a proposé de maintenir les taux des impôts locaux de 2024.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240305-DE

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 3 mars 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2025, et donc de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

Taxe	Taux 2025
Taxe Foncier bâti	**29,94 %**
Taxe Foncier non bâti	**67,73 %**
Taxe d'Habitation	**18,20 %**

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240306-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-06 Approbation du budget primitif 2025 et mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Le budget prévisionnel 2025

Historique :

Deux commissions des finances se sont tenues les 11 novembre 2024 et 7 janvier 2025 et une commission plénière a eu lieu le 3 février 2025.

En date du 3 mars 2025, le Conseil Municipal a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Pour rappel : Le Compte Financier Unique 2024 s'arrête avec un excédent de 710 256,15 €.

Compte	Section	Budget primitif 2025 €
001	Investissement recette - Excédent 2024	170 548,23
1068	Investissements recette capitalisée	185 000,00
002	Fonctionnement recette excédent de 2024	354 707,92
	TOTAL	710 256,15

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240306-DE

Le budget 2025 s'équilibre à 3 381 567 € en dépense et en recette de fonctionnement et à 1 255 331 € en dépense et en recette d'investissement.

Le budget 2025 prend acte des évolutions internationales, nationales et réglementaires et leur impact politique et financière sur les investissements de la Commune.

Par ailleurs :

- Les dépenses de fonctionnement sont maitrisées ;
- La Commune poursuit sa politique en matière de développement durable ;
- La commission des finances a proposé de ne pas augmenter le taux des impôts locaux en 2025 ;
- La fiscalité locale progresse avec la revalorisation des bases de 1,7%.

VU les décisions prises en commission des finances en date des 11 novembre 2024 et 7 janvier 2025

VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 3 mars 2025

VU le rapport de présentation du budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2025 présenté conformément au document joint soit : en section de fonctionnement à 3 381 567 € (trois millions trois cent quatre-vingt-et-un mille cinq cent soixante-sept euros) en dépenses et en recettes et en investissement à 1 255 331 € (un million deux cent cinquante-cinq mille trois cent trente-et-un euro) en dépenses et en recettes

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, et à signer tout document s'y rapportant.

Voir Présentation du Budget Primitif.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240307-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-07 Subvention en faveur de l'association A Petits Patch's

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association A Petits Patch's.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240307-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04 /04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250325-DELCM2025240308-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-08 Subvention en faveur de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique AAPPMA

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association AAPPMA, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cents €) sous réserve de la tenue effective de la pêche des enfants.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250325-DELCM2025240308-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le
04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240309-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-09 Subvention en faveur de l'Amicale de Pétanque

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'Amicale de Pétanque.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240309-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le
04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240310-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-10 Subvention en faveur de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240310-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

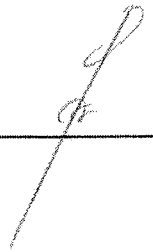

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240311-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-11 Subvention en faveur de l'association Anacrouse

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Anacrouse.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240311-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240312-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-12 Subvention en faveur de l'APEEH

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'APEEH.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240312-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

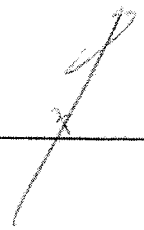

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240313-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-13 Subvention en faveur de l'association ASH Foot

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cents €) en faveur de l'association ASH Foot sous réserve de la tenue effective du stage Marius.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240313-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité		Pour	23	Contre		Abstention	3	Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240314-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-14 Subvention en faveur de l'association Action Transdisciplinaire Alsace

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Action Transdisciplinaire Alsace.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240314-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le
04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240315-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-15 Subvention en faveur de l'association Brichwagges

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Brichwagges.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240315-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le
04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240316-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-16 Subvention en faveur de l'association Cercle St-Laurent – Trompes de chasse

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Cercle St-Laurent – Trompes de chasse.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240316-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04 /04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240317-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-17 Subvention en faveur de l'association Chat'Vagabonde

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 700 € (sept cents €) en faveur de l'association Chat'Vagabonde.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240317-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

isissez du texte ici

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240318-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-18 Subvention en faveur de la Chorale Accroche Chœur

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de la Chorale Accroche-Chœur.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240318-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240319-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025
Saisissez du tete ici

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-19 Subvention en faveur de la Chorale Sainte-Cécile

VU le budget 2024

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de la Chorale Sainte-Cécile.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240319-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2024.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04 /04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240320-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-20 Subvention en faveur de l'association Embellissement de l'Eglise

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Embellissement de l'Eglise.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240320-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240321-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-21 Subvention en faveur de l'association Le Local

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Le Local.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240321-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240322-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-22 Subvention en faveur de l'association Les amis de la maison de retraite

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal (2 membres de l'association ne participent pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Les amis de la maison de retraite.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240322-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240323-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025 Saisissez du teici

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-23 Subvention en faveur de l'association Navi Modelisme Club

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Navi Modelisme Club.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240323-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240324-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-24 Subvention en faveur de l'association Sport de bien-être

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Sport de bien-être.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240324-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240325-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-25 Subvention en faveur de l'association Sport Energie

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Sport Energie.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240325-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240326-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

aisissez du texte ici

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-26 Subvention en faveur du Tennis Club

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal (1 membre de l'association ne participe pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € (mille €) en faveur de l'association Tennis Club.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240326-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240327-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-27 Subvention en faveur du Comité Départemental FFSESM

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur du Comité Départemental FFSESM.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240327-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité		Pour	24	Contre	2	Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240328-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-28 Subvention en faveur de l'association USSPUFF67

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association USSPUFF67.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240328-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240329-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-29 Subvention en faveur de l'association Les Veilleurs du Fort Joffre

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 350 € (trois cents cinquante €) en faveur de l'association Les Veilleurs du Fort Joffre.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240329-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité		Pour	18	Contre	2	Abstention	6	Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240330-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-30 Subvention en faveur de l'association Vogesia section basket

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal (4 membres de l'association ne participent pas au vote), après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Vogesia section basket, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 3 700 € (trois mille sept cents €) à titre de participation à la location de salle extérieure.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240330-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité		Pour		Contre		Abstention	1	Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240331-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-31 Subvention en faveur de l'association Vogesia section GR

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 300 € (trois cents €) en faveur de l'association Vogesia section GR.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240331-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

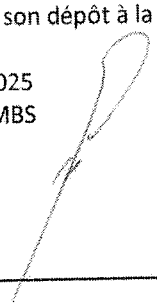

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240332-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-32 Subvention en faveur de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles

Cette subvention de fonctionnement de **200 euros** est versée en faveur de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles Alsace. Elle provient du produit de la chasse.

VU le budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement de 200 € (deux cents €) en faveur de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240332-DE

Cette somme sera imputée sur les crédits du compte 65748 du budget primitif 2025.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240333-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-33 Communication du rapport d'observations définitives de l'Eurométropole de Strasbourg, exercices 2018 à 2023

La Chambre Régionale des Comptes Grand Est a contrôlé les comptes et la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour la période 2018 à 2023.

Si sa situation financière est équilibrée, l'Eurométropole ne peut cependant se dispenser d'adapter la programmation pluriannuelle de ses investissements à ses ressources prévisionnelles.

La chambre s'est par ailleurs intéressée à la gouvernance de la métropole, à sa gestion des ressources humaines, aux transferts financiers entre les communes et la métropole, à la gestion du patrimoine bâti et des zones d'activité ainsi qu'aux services de l'eau potable et de l'assainissement.

La chambre émet trois recommandations et cinq rappels du droit.

Recommandations :

- Adopter à l'occasion de la révision de leurs modalités d'attribution un règlement des fonds de concours

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240333-DE

- Clarifier les modalités de partage des coûts de fonctionnement du cabinet mutualisé
- Mettre en cohérence la programmation financière pluriannuelle présentée au débat d'orientations budgétaires avec le plan pluriannuel d'investissement et les orientations de la loi de programmation des finances publiques.

Rappels du droit :

- Conformément à l'article 2—3 du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, systématiser la procédure permettant de vérifier le caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire avant de recruter un agent non titulaire sur un emploi permanent
- Conformément à l'article L.714-4 du CGFP, compléter les délibérations relatives au régime indemnitaire pour préciser les modalités de versement de l'ensemble des indemnités versées, notamment l'indemnité « IFSE complémentaire »
- Conformément à l'article L.714-5 du CGFP, établir pour tous les agents un dispositif de rémunération indemnitaire prenant en compte leur engagement professionnel
- Conformément à l'article L.2221-14 du CGCT, doter la régie d'un conseil d'exploitation propre aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement
- Conformément à l'article R.761-5 du code de commerce, présenter au conseil métropolitain le rapport annuel du gestionnaire du marché d'intérêt national de Strasbourg.

La Commune a été saisie par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est en date du 26 février 2025, afin que les élus prennent connaissance dudit rapport et en débattent.

En annexe le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes. Une synthèse de ce document figure en pages 4, 5 et 6 du rapport.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est, relatif aux comptes et à la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2018 à 2023.

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le
04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240334-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-34 Police Municipale : autorisation de signer une convention tripartite avec les communes d'Oberschaeffolsheim et d'Achenheim relative au remplacement du PC de la Police Municipale

Dans le cadre de la mise en commun d'un agent de police municipale entres les communes de Holtzheim, Achenheim et Oberschaeffolsheim, il est proposé de mutualiser l'acquisition d'un nouvel ordinateur dédié à la Police Municipale.

Le prix d'acquisition de cet équipement est de 1 031,67 € HT.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240334-DE

Les Communes d'Achenheim et d'Oberschaeffolsheim rembourseront 25 % du montant HT à la Commune de Holtzheim, soit 258 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le montage financier pour l'acquisition du nouvel ordinateur dédié à la Police Municipale, dans les conditions citées ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention tripartite.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240335-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-35 Personnel communal : Autorisation de signer un contrat aidé PEC

L'Etat a mis en place des contrats parcours emplois compétence. Il s'agit de contrats spécifiques destinés à accompagner les personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240335-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer un nouveau contrat aidé renouvelable pour l'équipe des agents d'entretien.

A l'unanimité		Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DECM2025202433B-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-36 Autorisation d'occupation temporaire du domaine public par l'EHPAD Abrapa Holtzheim en tant qu'Association à but non lucratif et concourant à la satisfaction d'un intérêt général

Dans le cadre des travaux d'extension de l'EHPAD Abrapa Holtzheim, 1 allée des Colombes, la Direction a sollicité la commune pour disposer d'emplacements de stationnement sur le domaine public dans la rue des Mésanges – allées des Colombes, à destination exclusive de son personnel, le parking de l'établissement étant occupé par le chantier.

En principe, la réservation des emplacements de stationnement est possible dès lors que les conditions de circulation le nécessitent, tel que prévu au CGCT (art. L2213-2). Il s'agit d'un EHPAD, impliquant une

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DECM2025202433B-DE

présence de personnel permanente, ce qui justifie la nécessité de réserver le stationnement afin de ne pas désorganiser le fonctionnement de l'établissement et de maintenir de bonnes conditions d'accessibilité, en particulier pour les personnels travaillant de nuit ou débutant très tôt le matin.

Toutefois, la privatisation du domaine public doit faire l'objet d'une redevance d'occupation du domaine public, comme toute occupation du domaine public.

Néanmoins, il existe des possibilités d'exonération, strictement encadrées selon les articles L2125-1 du CGPPP (L2125-1-1 et L2125-1-2). Ainsi, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

L'ABRAPA, gestionnaire, étant une association à but non lucratif et concourant à l'intérêt général, au vu du justificatif produit par Madame la Directrice de l'EHPAD Abrapa Holtzheim, les conditions sont remplies pour accorder la gratuité à cette occupation temporaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exonération pécuniaire de l'occupation du domaine public par le personnel de l'EHPAD durant le chantier d'extension du bâtiment.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240336-DE

Mise en ligne sur le site internet de la Commune
le 9 avril 2025

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG CHEF LIEU

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

****

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 26
Conseillers présents : 23
Procurations : 3

Séance ordinaire du 24 mars 2025
Sous la Présidence de Madame le Maire Pia IMBS

Membres présents : 23
Mesdames et Messieurs Hélène FLEURIVAL, Bertrand FURSTENBERGER, Estelle HARTER, Philippe HARTER, Guy HORNECKER, Michèle HOUILLON, Pia IMBS, Denis JUNG, Patrick KAPFER, Dany KUNTZ, Catherine LAVERGNE, Chantal LEONARD, Nathalie MEYER, Bruno MICHEL, Rose NIEDERMEYER, Marie-Claire OSWALD, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Sylvie STEIMER, Christian SUDERMANN, Dominique SUILLEROT, Fabienne UHLMANN, Pascale ZEHNER.

Absents excusés avec procuration :
Patricia CHAVATTE Procuration à Philippe HARTER
Mathieu RAEDEL Procuration à Sylvie STEIMER
Vincent WAGNER Procuration à Rose NIEDERMEYER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2025/03/24-37 Actualisation des droits de place de la Fête Foraine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE comme suit les tarifs de droits de place de la Fête Foraine :

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 067-216702126-20250324-DELCM2025240336-DE

	Forfait pour 4 jours	Au-delà de 4 jours : ½ tarif par jour ouvré supplémentaire
Grand manège	150 €	75 €
Manège	75 €	37,50 €
Stand	75 €	37,50 €

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 04/04/2025
Holtzheim, le 4 avril 2025
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Rose NIEDERMEYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.